



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 26 mars 2018 à 18 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers

Etienne Beaumont
Philippe Gasse
Benoit Voyer
Yvan Barrette
Pierre Cloutier
Fernand Lirette

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, le directeur du Service des incendies, M. Jean-Claude Paquet, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Les membres du conseil municipal sont tous présents et consentent à ce que le point 1.2 Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2018 soit ajouté séance tenante, le tout conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Octroi d'un contrat pour la location d'une pelle-araignée dans le cadre des travaux préventifs de bris du couvert de glace sur la rivière Sainte-Anne

2. Trésorerie

- 2.1 Aucun

3. Sécurité publique

- 3.1 Aucun

4. Transport routier et hygiène du milieu

- 4.1 Autorisation afin de procéder par appel d'offres sur invitation pour les travaux de marquage de la chaussée ainsi que pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière

- 4.2 Autorisation afin de procéder par appel d'offres public en vue des travaux de remplacement du muret de soutènement dans la côte de l'avenue Saint-Louis et au bas de la côte Joyeuse

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Aucun

6. Loisirs et culture

- 6.1 Aucun



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

7. Période de questions

8. Petites annonces

8.1 Aucun

9. Levée de la séance

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

18-03-097 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION D'UNE PELLE-ARAIGNÉE DANS LE CADRE DES TRAVAUX PRÉVENTIFS DE BRIS DU COUVERT DE GLACE SUR LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE

Attendu que des travaux préventifs de bris du couvert de glace seront réalisés sur la rivière Sainte-Anne au cours des prochaines semaines;

Attendu que ces travaux préventifs seront effectués, entre autres, à l'aide d'une pelle-araignée avec flotteurs opérée par l'entreprise Ex Pente;

Attendu l'offre de services transmise par le représentant de l'entreprise et la recommandation du directeur général;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie à Ex Pente le contrat pour la fourniture d'une pelle-araignée avec accessoires et opérateur, et ce, pour un montant n'excédant pas 20 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même le budget des activités financières de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

18-03-098 **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2018**

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Raymond renouvelle son adhésion auprès de l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2018.

La cotisation totale annuelle s'élève à 11 158,60 \$ plus les taxes applicables et inclut la somme de 5 791 \$ pour la tarification au Carrefour du capital humain.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

18-03-099 **AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX DE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE AINSI QUE POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE**

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics à procéder par voie d'invitation en vue des travaux de marquage de la chaussée ainsi que pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière.

QUE le conseil municipal approuve la liste des soumissionnaires invités, laquelle a été préalablement déposée conformément à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Saint-Raymond.

QU'en date des présentes, les soumissionnaires invités sont tous aptes à conclure un contrat public.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

18-03-100 AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER PAR APPEL D’OFFRES PUBLIC EN VUE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU MURET DE SOUTÈNEMENT DANS LA CÔTE DE L’AVENUE SAINT-LOUIS ET AU BAS DE LA CÔTE JOYEUSE

Attendu que le muret de soutènement longeant la côte Joyeuse a été refait en 2017;

Attendu que le muret situé à droite au bas de la côte Joyeuse a été omis lors de la réalisation de ce projet;

Attendu qu'il y a lieu également de procéder à son remplacement;

Attendu que le muret longeant la côte de l'avenue Saint-Louis doit également être refait;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics à procéder par appel d’offres public en vue des travaux de remplacement du muret de soutènement dans la côte de l'avenue Saint-Louis et celui au bas de la côte Joyeuse.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 7.

Période de questions.

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 18 h 44.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire

& & & & & & & & & & & & &